

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 3 décembre 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

632-12-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h32.

Adoptée à l'unanimité

633-12-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié avec l'ajout des points 13.1 et 13.2, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 **Direction générale**
 - 6.1.1 Octroi de contrat pour les licences Microsoft 2025

- 6.1.2 Octroi de contrat pour les services de support informatique 2025
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Dépôt de la liste des dépenses par approbateur
- 6.2.2 Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires
- 6.2.3 Dépôt du rapport et des listes des déboursés
- 6.2.4 Adoption des prévisions budgétaires 2025 - Zone-Éco (La RIGMRBM)
- 6.2.5 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025 à 2027 – Zone-Éco (La RIGMRBM)
- 6.2.6 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 7 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de conversion d'éclairage de rue
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1908-04-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement
- 7.2 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1918 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville
- 7.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande de dérogation mineure 2024-129 / 441 rue Principale
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2024-111 / 571 rue de la Rivière
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2024-125 / 89 rue des Hauts-Prés
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2024-135 / 132 rue Albert-Millaire
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2024-136 / 136 rue Albert-Millaire
- 8.6 Demande d'approbation de PIIA 2024-137 / 163, 167, 171 et 175 rue Pauline-Julien
- 8.7 Demande d'approbation de PIIA 2024-138 / 179, 183, 187 et 191 rue Pauline-Julien
- 8.8 Demande d'approbation de PIIA 2024-140 / Lot 6 346 008, rue Daigle & Lot 6 346 007, 120 rue des Textiles
- 8.9 Demande d'approbation de PIIA 2024-139 / 441 rue Principale
- 8.10 Modification du contrat octroyé à Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour les travaux de prolongement des infrastructures de la rue James
- 8.11 Autorisation de signature de la convention pour les services de permis et inspection avec la firme GESTIM Inc.
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Autorisation de signature - Société de l'Assurance automobile du Québec - Transactions diverses
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière - Maison des Jeunes Le Trait d'Union Inc.
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Mises à pied d'employés temporaires
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Terminaison du lien d'emploi –Employé numéro 1261
- 13.2 Autorisation de représentation à la cour du Québec - dossier numéro 455-22-005934-237
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

634-12-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

635-12-2024

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De déposer les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la Ville de Cowansville, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

De transmettre lesdites déclarations au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, selon les exigences de la Loi.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

636-12-2024

Octroi de contrat pour les licences Microsoft 2025

Considérant la nécessité de renouveler les licences Microsoft pour 2025;

Considérant la soumission reçue de la firme Sherweb inc.;

Considérant que le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur permet de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de services informatique (licences et support);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accepter la soumission de Sherweb Inc. au montant total estimé de 43 662,48 \$ taxes incluses couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, payable en montant mensuel de 3 638,54 \$ taxes incluses.

De réserver les deniers requis aux fins de la présente dépense au budget d'opération 2025 (poste 02-135-00-452) et ajuster selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

637-12-2024

Octroi de contrat pour les services de support informatique 2025

Considérant la nécessité d'obtenir les services d'une firme externe pour le support informatique pour l'année 2025;

Considérant qu'afin d'assurer la stabilité et la sécurité des systèmes informatiques il est préférable qu'une firme externe ait accès aux serveurs informatiques et à ses paramètres;

Considérant que Groupe Conseil Brieau inc. a une place d'affaires à Cowansville, offrant ainsi le service demandé avec un délai rapide d'intervention;

Considérant la soumission numéro Q11137 déposée par Groupe Conseil Brieau inc.;

Considérant que le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur permet de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de services informatique (licences et support);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accepter la soumission Q11137 de Groupe Conseil Brieau inc. au montant total estimé de 106 366,68 \$ taxes incluses couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, payable en montant mensuel de 8 863,89 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service avec Groupe Conseil Brieau inc., le tout, suivant le projet de contrat déposé au soutien de la présente résolution.

De réserver les deniers requis aux fins de la présente dépense au budget d'opération 2025 (poste 02-135-00-452) et ajuster selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

638-12-2024

Dépôt de la liste des dépenses par approbateur

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 2 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

Considérant l'application de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant toute autorisation de dépenses accordée à un employé ou fonctionnaire;

Considérant la liste des dépenses par approbateur pour la période du 31 octobre au 25 novembre 2024 préparée par la trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la liste des dépenses par approbateur déposée par la trésorière pour la période du 31 octobre au 25 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

639-12-2024

Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 7 portant sur la délégation et politique de variation et de transferts de fonds budgétaires;

Considérant la liste des transferts de fonds budgétaires autorisés par la trésorière pour le mois de novembre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accepter la liste des transferts de fonds budgétaires déposée par la trésorière pour le mois de novembre.

Adoptée à l'unanimité

640-12-2024

Dépôt du rapport et des listes des déboursés

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur;

Considérant le rapport des déboursés autorisés pour le mois de novembre préparé par la trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter le rapport des déboursés, y incluant les listes des paiements, autorisés en vertu du règlement 1919 pour la période du mois de novembre, déposé par la trésorière, soit :

- la liste des paiements, pour la somme de 1 826 928,25 \$, et
- les salaires, pour la somme de 480 154,79 \$;

pour un total de 2 307 083,04 \$.

Adoptée à l'unanimité

641-12-2024

Adoption des prévisions budgétaires 2025 - Zone-Éco (La RIGMRBM)

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 déposées par Zone-Éco;

Considérant que la Ville de Cowansville doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de Zone-Éco;

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 7 260 066 \$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 4 119 800 \$, des

affectations totalisant 635 000 \$, et le financement des investissements prévus de 6 577 700 \$ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 2 505 266 \$, par une subvention à recevoir, d'un montant de 661 500 \$, et par un transfert à partir du surplus non affecté, d'un montant de 3 410 934 \$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver, tel que présenté et adopté par Zone-Éco le 12 novembre 2024, le budget 2025 modifié de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

642-12-2024

Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025 à 2027 – Zone-Éco (La RIGMRBM)

Considérant le plan triennal d'immobilisation pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 déposé par Zone-Éco;

Considérant que ce plan triennal prévoit des immobilisations aux montants de 6 577 700 \$ en 2025, de 2 945 000 \$ en 2026 et de 3 065 000 \$ en 2027;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver, tel que présenté et adopté par Zone-Éco le 12 novembre 2024, le plan triennal d'immobilisation modifié pour les années 2025 à 2027 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

643-12-2024

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 7 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de conversion d'éclairage de rue

Considérant la résolution numéro 512-10-2023 adjugeant un contrat à la compagnie Énergère Inc. pour la conversion d'éclairage de rue en vertu d'une entente avec la FQM, pour un montant de 848 442,80 \$ taxes incluses;

Considérant qu'Énergère Inc. a transmis à la Ville le 31 octobre la demande de paiement du décompte progressif numéro 7 pour un montant de 7 884,57 \$ toutes taxes incluses;

Considérant la recommandation du chef de division pour les infrastructures et immobilisations;

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjudgé	737 936,77 \$
Avenant déjà autorisé	2 982,36 \$
Décompte progressif numéro 7	720 228,79 \$
Solde théorique à payer	20 690,34 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures 11937 et 11938 (décompte numéro 7) à Énergère inc. pour un montant total de 7 884,57 \$ taxes incluses et excluant le versement de toute retenue, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 31 octobre 2024 pour les travaux relatifs à la conversion d'éclairage de rue autorisée en vertu de la résolution 512-10-2023.

Adoptée à l'unanimité

Grefe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

644-12-2024

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1908-04-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement

Monsieur le conseiller Alain Daigle, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1908-04-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement*.

Ce règlement a pour objet de modifier certaines annexes du règlement, notamment en remplaçant les parcomètres sur les rues Principale et du Sud par des stationnements limités à 2 heures. Le règlement modifie aussi certaines annexes relativement à l'ajout de panneaux d'arrêt à certains endroits de la ville, en ajoutant des limites de vitesse sur des nouvelles rues, en interdisant les véhicules motorisés sur la nouvelle passerelle Hillcrest, ainsi que toute autre modification ponctuelle nécessaire au bon fonctionnement de la circulation dans la ville.

Monsieur le conseiller Alain Daigle dépose le projet de *Règlement numéro 1908-04-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement*.

645-12-2024

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1918 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville

Madame la conseillère Amélie Fournier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1918 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville*.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et de désigner les signataires.

Madame la conseillère Amélie Fournier dépose le projet de *Règlement numéro 1918 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville*.

646-12-2024

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025*.

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de *Règlement numéro 1927 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025.*

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

647-12-2024

Demande de dérogation mineure 2024-129 / 441 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2024-129 / 441 rue Principale » datés du 7 novembre, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 13 novembre 2024 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, les citoyens ont eu l'opportunité de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2024-129 relative à la propriété sise au 441 rue Principale, lot 3 356 134 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la largeur maximale de l'entrée charretière pour usage résidentiel soit de 9 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne 7 mètres; et de faire la construction d'un seul bâtiment, lors de première phase de réalisation du projet intégré, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 2 bâtiments.

CONDITIONS :

1. Que la construction des bâtiments n° 2 et n° 3 soit terminée dans un délai de 5 ans après la délivrance du permis de construire du bâtiment n° 1.
2. Que dans l'éventualité que le bâtiment n° 1 soit terminé mais que celui du bâtiment n° 2 ne soit pas entrepris, et ce, dans un délai de 2 ans après la construction du bâtiment n° 1, la partie centrale doit, au minimum, être gazonnée.

Adoptée à l'unanimité

648-12-2024

Demande de dérogation mineure 2024-111 / 571 rue de la Rivière

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2024-111 / 571 rue de la Rivière » datés du 7 novembre, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que des modifications touchant l'apparence de l'abri d'auto ont été apportées;

Considérant la condition imposée par résolution « *Que le pignon décoratif proposé en façade et à l'arrière de la toiture de l'abri d'auto projeté soit retiré.* »;

Considérant l'avis public dûment publié le 13 novembre 2024 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, les citoyens ont eu l'opportunité de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 520-10-2024, adoptée le 1^{er} octobre 2024 lors d'une assemblée ordinaire du conseil, relative à la propriété sise au 571 rue de la Rivière, lot 5 558 600 du cadastre du Québec, afin de retirer la condition suivante : « *Que le pignon décoratif proposé en façade et à l'arrière de la toiture de l'abri d'auto projeté soit retiré.* »

Adoptée à l'unanimité

649-12-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-125 / 89 rue des Hauts-Prés

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-125 / 89 rue des Hauts-Prés » datés du 7 novembre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-125 relative à la propriété sise au 89 rue des Hauts-Prés, lot 6 482 318 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 2 étages avec garage intégré, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

650-12-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-135 / 132 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2024-135 & PIIA 2024-136 / 132 & 136 rue Albert-Millaire » datés du 7 novembre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-135 relative à la propriété sise au 132 rue Albert-Millaire, lot 6 585 590 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 4 logements et de 2 étages ainsi qu'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

651-12-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-136 / 136 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2024-135 & PIIA 2024-136 / 132 & 136 rue Albert-Millaire » datés du 7 novembre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-136 relative à la propriété sise au 136 rue Albert-Millaire, lot 6 585 589 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 4 logements et de 2 étages ainsi qu'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

652-12-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-137 / 163, 167, 171 et 175 rue Pauline-Julien

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-137 / 163 à 175 rue Albert-Millaire » datés du 7 novembre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-137 relative aux propriétés sises au 163, 167, 171 et 175 rue Pauline-Julien, lots 6 592 059 à 6 592 062 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de 4 habitations unifamiliales en rangée de 2 étages, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. La bande paysagère entre les stationnements/unités devra être aménagée avec des arbustes et non seulement du gazon ou des plantes vivaces;
2. La plantation d'un minimum de 1 arbre, habituellement exigée pour toute nouvelle habitation, par terrain, sera également obligatoire pour chacune des unités en rangée;
3. Une servitude de passage, d'une largeur minimale de 1,5 mètre, en faveur des unités du centre de l'habitation en rangée devra être créée sur les unités de coin;
4. L'emplacement des bacs des matières résiduelles de toutes les unités d'habitation en rangée (coin et centre), doit être localisé en cour arrière ou latérale seulement.

Adoptée à l'unanimité

653-12-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-138 / 179, 183, 187 et 191 rue Pauline-Julien

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-138 / 179 à 191 rue Albert-Millaire » datés du 7 novembre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-138 relative aux propriétés sises au 179, 183, 187 et 191 rue Pauline-Julien, lots 6 592 063 à 6 592 066 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de 4 habitations unifamiliales en rangée de 2 étages, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. La bande paysagère entre les stationnements/unités devra être aménagée avec des arbustes et non seulement du gazon ou des plantes vivaces;
2. La plantation d'un minimum de 1 arbre, habituellement exigée pour toute nouvelle habitation, par terrain, sera également obligatoire pour chacune des unités en rangée;
3. Une servitude de passage, d'une largeur minimale de 1,5 mètre, en faveur des unités du centre de l'habitation en rangée devra être créée sur les unités de coin;
4. L'emplacement des bacs des matières résiduelles de toutes les unités d'habitation en rangée (coin et centre), doit être localisé en cour arrière ou latérale seulement.

Adoptée à l'unanimité

654-12-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-140 / Lot 6 346 008, rue Daigle & Lot 6 346 007, 120 rue des Textiles

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-140 / Lot 6 346 008, rue Daigle & Lot 6 346 007, 120 rue des Textiles » datés du 7 novembre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-140 relative à la propriété sise sur les lots 6 346 008 (rue Daigle) & 6 346 007 (120 rue des Textiles) du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de 3 habitations multifamiliales de 48 logements chacun et de 6 étages, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

655-12-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-139 / 441 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-139 / 441 rue Principale » datés du 7 novembre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-139 relative à la propriété sise au 441 rue Principale, lots 3 356 134 et 3 356 135 du cadastre du Québec, de manière à permettre la phase A d'un projet intégré par la construction d'un bâtiment de 50 logements, de 4 étages avec un garage souterrain, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. Que la construction des bâtiments n° 2 et n° 3 soit terminée dans un délai de 5 ans après la délivrance du permis de construire du bâtiment n° 1;
2. Que dans l'éventualité que le bâtiment n° 1 soit terminé mais que celui du bâtiment n° 2 ne soit pas entrepris, et ce, dans un délai de 2 ans après la construction du bâtiment n° 1, la partie centrale doit, au minimum, être gazonnée;
3. Que le bâtiment de la quatrième phase (bâtiment n° 4) soit exclu de la présente autorisation. Une demande subséquente et autre autorisation de PIIA au préalable est requise;
4. Le requérant doit installer une affiche devant l'immeuble qui illustre le projet domiciliaire prévu, et ce, dans les meilleurs délais suivant l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

656-12-2024

Modification du contrat octroyé à Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour les travaux de prolongement des infrastructures de la rue James

Considérant la résolution numéro 265-05-2024 octroyant un contrat à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour les travaux de prolongement d'infrastructures de la rue James pour un montant de 2 607 703,06\$ taxes incluses ;

Considérant que des modifications au contrat ont déjà été autorisées pour une valeur de 4 865,69 \$ taxes incluses;

Considérant que certains imprévus, soit la découverte de rebuts lors de l'excavation, ont occasionné des dépenses additionnelles;

Considérant la demande de changement DDC-C04-R1 émise et autorisée par FNX innov le 18 novembre 2024;

Considérant que les modifications totales à ce jour s'élèvent à 5,97 % du coût du contrat initial;

Considérant la demande déposée par le Service de l'aménagement urbain et de l'environnement afin d'autoriser la modification du contrat;

Considérant l'article 6.6.3 du règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De modifier le contrat octroyé à Excavation St-Pierre et Tremblay inc. afin d'ajouter un montant de 150 858,84 \$ taxes incluses pour les travaux de prolongement des infrastructures de la rue James, élevant le total de ce contrat à 2 763 427,39 \$.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le règlement d'emprunt numéro 1915.

Adoptée à l'unanimité

657-12-2024

Autorisation de signature de la convention pour les services de permis et inspection avec la firme GESTIM Inc.

Considérant qu'un employé est en arrêt de travail pour une durée indéterminée et qu'une surcharge de travail impacte le personnel du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Considérant que seule la firme GESTIM Inc. a déposé une offre de service pour un mandat professionnel de prêt de personnel pour un inspecteur en bâtiment, au montant estimatif de 31 986.05 \$ taxes incluses;

Considérant qu'en vertu des dispositions de la réglementation municipale, le conseil municipal peut nommer par résolution les personnes chargées de l'administration et l'application de ces règlements;

Considérant qu'il est requis de préciser les règlements et de déléguer les pouvoirs s'y rattachant dans l'application de la réglementation.

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse, et le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, à signer la « Convention pour les services de permis et inspection » à intervenir entre la Ville de Cowansville et GESTIM Inc.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au fonds d'administration pour les années 2024 et 2025 via le poste budgétaire 02-610-00-419, le tout selon les quantités réelles utilisées.

De nommer Vincent Desbiens de la firme GESTIM Inc. à titre d'inspecteur en bâtiment.

De désigner Vincent Desbiens pour l'administration, l'application et l'émission de constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec l'un d'eux :

1553 : Sur les usages conditionnels dans la zone Cgl-1;

1571 : Assujettissant certains projets requérant la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificat d'autorisation ou d'occupation, à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);

1590 : Concernant l'affichage des numéros civiques sur les immeubles;

1686 : Sur les ventes-débarras et les bazars;

1754 : Abrogeant le règlement numéro 1709 concernant les roulottes, remorques et l'entretien des aires libres et terrains vacants;

1803 : Concernant la gestion des eaux;
 1822 : Concernant la paix, l'ordre et les nuisances;
 1841 : De zonage;
 1842 : De lotissement;
 1843 : De construction;
 1844 : De permis et certificats;
 1845 : Relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
 1846 : Relatif à la démolition d'immeubles;
 1858 : Relatif aux usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

658-12-2024

Autorisation de signature - Société de l'Assurance automobile du Québec - Transactions diverses

Considérant que la Ville de Cowansville doit régulièrement, dans le cadre de la gestion de sa flotte de véhicules, effectuer des transactions auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ);

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser des employés à signer pour et au nom de la Ville, tous les formulaires, demandes ou autres documents pertinents et requis pour une transaction auprès de la SAAQ concernant un véhicule de la Ville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser les personnes énumérées au tableau ci-dessous, à signer pour et au nom de la Ville de Cowansville, tous les formulaires, demandes ou autres documents pertinents et requis pour une transaction auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec concernant un véhicule de la Ville :

Nom	Titre	Service
Anouchka Guillemette-Pincince	Directrice du service	Loisirs et culture
Jocelyn Danis	Directeur du service	Sécurité incendie
Christian Lacroix	Directeur adjoint du service	
Josée Tassé	Directrice du service et trésorière	Finances et trésorerie
Jonathan Massé	Responsable de l'approvisionnement	
Annie Paradis	Adjointe administrative	Infrastructures et immobilisations

D'autoriser la greffière à remplir et signer la procuration pour et au nom de la Ville de Cowansville afin d'assurer sa représentation à la Société de l'Assurance automobile du Québec, tel que décrit précédemment.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

659-12-2024

Aide financière - Maison des Jeunes Le Trait d'Union Inc.

Considérant que la Maison des Jeunes Le Trait d'Union est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires et qu'il agit à titre de partenaire dans la prévention de la criminalité;

Considérant que le projet cadre avec la Politique de la famille et des aînés de la Ville de Cowansville;

Considérant que la Ville a obtenu une subvention de 55 000 \$ pour la deuxième année du programme du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2022-2024;

Considérant que la Ville doit contribuer à une hauteur de 15 000 \$ pour l'année 2023-2024 ;

Considérant le bilan d'activité en cours de rédaction devant être transmis au ministère au plus tard le 20 décembre 2024 et désignant la Maison des Jeunes le Trait d'Union comme partenaire de ce projet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accorder une aide financière de 70 000 \$ à la Maison des Jeunes Le Trait d'Union Inc. dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité pour l'année 2023-2024 du ministère de la Sécurité publique.

De puiser les deniers requis aux fonds d'administration générale (poste budgétaire 02-590-00-699).

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

660-12-2024

Mises à pied d'employés temporaires

Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;

Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De mettre à pied les employés temporaires énumérés à la liste datée du 20 novembre 2024 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

661-12-2024

Terminaison du lien d'emploi –Employé numéro 1261

Considérant les récents événements en lien avec le dossier de l'employé 1261;

Considérant que la Ville considère que les exigences du poste ne sont pas respectées et que nous nous voyons dans l'obligation de mettre fin à l'emploi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 1261, le tout effectif à compter du 13 décembre 2024.

De mandater la directrice des ressources humaines pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

662-12-2024

Autorisation de représentation à la cour du Québec - dossier numéro 455-22-005934-237

Considérant que la Ville de Cowansville a vendu à Fiducie Quintal (2015) un terrain municipal (lot 6 209 506 du cadastre du Québec, chemin Brosseau), conformément à la résolution numéro 330-09-2018, adoptée par le conseil lors de la séance du 4 septembre 2018;

Considérant que Fiducie Quintal (2015) n'a pas satisfait à ses obligations de construire un bâtiment dans les délais prescrits, conformément aux dispositions de l'acte de vente numéro 24 116 757, entérinée le 7 septembre 2018;

Considérant que des procédures litigieuses sont en cours, et qu'une conférence de règlement à l'amiable (CRA) aura lieu le 9 décembre 2024, à la cour du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, à représenter la Ville lors de la conférence de règlement à l'amiable (CRA), dans le dossier numéro 455-22-005934-237 de la cour du Québec, contre Fiducie Quintal (2015), qui se tiendra le 9 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 19 novembre 2024;
- Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 12 septembre 2024;
- Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 7 novembre 2024;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 8 octobre 2024;
- Statistiques – Permis de construction – novembre 2024.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Un citoyen questionne les membres du conseil.

663-12-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h02.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

